



ANNEXE À LA DIRECTIVE

Profil de qualification

Spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral*

Table des matières

I. Profil de la profession	2
1. Domaine d'activité.....	2
2. Principales compétences opérationnelles	3
3. Exercice de la profession.....	3
4. Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture	4
II. Aperçu des compétences opérationnelles – spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral	5
III. Niveau d'exigences	6
IV. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et critères de performance	7

Lucerne, le 18 octobre 2023

*Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Profil de qualification Spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral

I. Profil de la profession

Préambule

Les informations de base suivantes permettent de distinguer clairement les différents niveaux de formation en technique orthopédique de chaussures:

- Les **maîtres bottières et bottiers-orthopédistes EPS (MBO)** sont formés et aptes à la mesure et à la remise de moyens auxiliaires complexes, ainsi qu'à la facturation correcte des organismes payeurs concernés. Ces prestations sont énumérées dans le tarif OSM. Elles correspondent aux chapitres: chaussures sur mesure, chaussures orthopédiques de série, orthèses (y compris produits semi-finis orthétiques) et prothèses (y compris produits semi-finis prothétiques). La plupart de ces moyens auxiliaires s'inscrivant dans le traitement de pathologies graves et étant prescrits par un médecin spécialiste, il est ici question de patients.
- Les **spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral** sont formés et aptes à la mesure et à la remise de moyens auxiliaires simples, ainsi qu'à la facturation correcte des organismes payeurs concernés. Ces prestations sont énumérées dans le tarif OSM. Elles correspondent aux chapitres: supports plantaires, modifications de chaussures, chaussures spéciales et moyens auxiliaires confectionnés. Les pathologies nécessitant de tels moyens auxiliaires étant généralement moins graves, il est ici question de clients.

Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral confectionnent l'ensemble des moyens auxiliaires énumérés dans le tarif OSM. Contrairement aux bottières et bottiers-orthopédistes CFC, leur compétence spécifique réside dans la conception, la réalisation et la documentation de premières ou de nouvelles exécutions. Il leur incombe de veiller à ce que les moyens auxiliaires soient généralement reproductibles sous la forme d'une exécution secondaire susceptible d'être déléguée.

- Les **bottières et bottiers-orthopédistes CFC** travaillent principalement en atelier. Ils confectionnent des moyens auxiliaires et des exécutions ultérieures spéciales conformément aux ordres d'atelier et aux consignes spécifiques des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral et/ou des maîtres bottières et bottiers-orthopédistes EPS avec diplôme fédéral.

1. Domaine d'activité

Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures sont des artisans œuvrant en tant que cadres dans le secteur opérationnel d'une entreprise spécialisée en technique orthopédique de chaussures. En qualité de chefs d'atelier, ils sont responsables de la structuration et du bon déroulement des tâches conformément aux directives de leurs supérieurs hiérarchiques, mais aussi de l'exécution dans les règles de l'art des processus de travail.

Ils évaluent les besoins de la clientèle et établissent des mandats de fabrication et de réparation de moyens auxiliaires orthopédiques simples (supports plantaires, modifications de chaussures, chaussures spéciales, moyens auxiliaires confectionnés). Ils organisent des essayages et contrôlent les moyens auxiliaires. Leurs connaissances en anatomie et en pathologie, relatives notamment à l'appareil locomoteur, facilitent l'interprétation et l'exécution correctes des ordonnances médicales, ainsi que la communication avec la clientèle.

Ils sont responsables de la gestion et de la formation du personnel de l'atelier et participent activement au processus de travail. Ils collectent et analysent les données de production conformément aux directives de l'entreprise et, dans leur champ de responsabilités, prennent ou proposent des mesures d'optimisation. Ils sont responsables de l'entretien de l'équipement de travail conformément aux directives de l'entreprise et doivent veiller au respect des dispositions relatives à la protection de la santé et à la sécurité au travail.

2. Principales compétences opérationnelles

Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures évaluent les besoins de la clientèle, procèdent à des anamnèses et se réfèrent à l'ordonnance médicale pour dresser des bilans relatifs à des moyens auxiliaires simples. Ils identifient les possibilités d'appareillage, réalisent des essayages et contrôlent les moyens auxiliaires simples. Ils expliquent à leur clientèle comment utiliser et entretenir les moyens auxiliaires qu'ils ont fabriqués.

Ils évaluent les dossiers clients, vérifient la faisabilité des ordres d'atelier et les complètent le cas échéant. Ils préparent la fabrication des moyens auxiliaires, planifient l'utilisation des matériaux et assurent leur disponibilité en temps voulu. Ils confectionnent eux-mêmes l'ensemble des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures énumérés dans le tarif OSM ou en délèguent et en contrôlent la fabrication. Ils tiennent à jour la documentation d'atelier, assurant ainsi la reproductibilité de tous les appareillages, et la complètent par des croquis, des modèles et des photos.

Ils dirigent les activités dans l'atelier et confient des tâches au personnel. Ils tiennent compte des délais d'exécution des différents mandats et les assignent aux collaborateurs en fonction de leurs compétences. Ils garantissent une exécution des travaux efficace et de haute qualité tout en ménageant les ressources disponibles. Ils veillent à la sécurité du travail et organisent les travaux de maintenance et de révision des machines et des équipements. Ils gèrent le stock de matériaux conformément aux directives de l'entreprise et formulent des propositions d'optimisation à l'intention de leurs supérieurs hiérarchiques. Ils sont au fait des conditions du marché et ils mènent des négociations avec les fournisseurs.

Ils accueillent les nouveaux collaborateurs dans l'atelier, les forment et les encadrent dans l'exécution de leurs tâches. Ils participent de manière active au travail et montrent l'exemple. Ils organisent la formation des apprentis dans l'entreprise et les instruisent dans les différents domaines d'intervention. Ils mènent des entretiens (réunions d'équipe, entretiens individuels) avec les apprentis et les collaborateurs, les analysent et définissent des objectifs et des mesures qui concordent avec les attentes de leurs supérieurs hiérarchiques.

Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures établissent des devis et des factures pour des moyens auxiliaires orthopédiques simples. Ils classent ces moyens auxiliaires en fonction des tarifs officiels.

3. Exercice de la profession

Les activités des spécialistes en technique orthopédique de chaussures englobent la réalisation de l'ensemble des travaux de technique orthopédique de chaussures selon le tarif OSM. Ces professionnels participent de manière active aux processus de travail courants et, en qualité de chefs d'atelier, ils exécutent des tâches d'organisation et de contrôle. Ils constituent l'interface entre les mandants (MBO) et les collaborateurs. Ils se chargent de l'encadrement, de la formation et de la direction technique de leur équipe. Ils sont les principaux responsables de la formation des apprentis.

Ils évaluent les besoins de la clientèle et établissent des mandats pour des moyens auxiliaires orthopédiques simples. Ils identifient ce qui est de leur ressort et les mandats qui doivent être délégués à d'autres services compétents. Ils gèrent les dossiers clients et

créent des ordres d'atelier. Ils expliquent à leur clientèle comment utiliser, manipuler et entretenir leurs moyens auxiliaires.

Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures vérifient l'exhaustivité, la faisabilité et la reproductibilité des ordres d'atelier. Ils veillent à ce que les ressources nécessaires soient mises à disposition. Ils se chargent de l'acquisition de matériaux, de la gestion des stocks et de l'entretien des outils de travail.

Ils facturent les moyens auxiliaires simples remis conformément aux modalités fixées par l'organisme payeur et conseillent la clientèle en la matière. Ils révisent les processus de travail, analysent et évaluent les coûts de production et formulent des propositions d'optimisation à l'intention de leurs supérieurs hiérarchiques.

Les spécialistes de la technique orthopédique de chaussures assument un rôle de modèle auprès de leur équipe. Ils disposent des compétences techniques, méthodologiques, sociales et personnelles nécessaires pour mener à bien leurs tâches de direction tout en entretenant la motivation des collaborateurs. Ils continuent à se former tout au long de leur carrière et se tiennent informés des innovations et de l'évolution récente du secteur.

4. Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Le vieillissement de la population s'accompagne d'une hausse constante des dépenses de santé et de soins. L'activité physique est une mesure qui a fait ses preuves pour prévenir de nombreuses maladies et leurs séquelles, ainsi que pour réduire, à tout le moins, les troubles liés à l'âge. L'encouragement et la préservation de la mobilité permettent de réduire la sédentarité et les risques qu'elle comporte. Les activités en pleine nature procurent des bienfaits pour le corps et l'esprit.

Grâce à leurs moyens auxiliaires et à leurs prestations, les spécialistes en technique orthopédique de chaussures contribuent à un meilleur état de santé de la population. La capacité de marcher, l'autonomie, l'indépendance et donc l'estime de soi sont étroitement liées. Les personnes qui restent mobiles doivent moins recourir à une assistance, sont moins tributaires de soins et conservent ainsi leur autonomie au quotidien.

Dans le cas de certains tableaux cliniques, les moyens auxiliaires orthopédiques occupent une fonction essentielle pour prévenir de graves séquelles. Ainsi, les plaies au niveau du pied résultant de troubles de la sensibilité sont souvent à l'origine d'une amputation ultérieure, qui entraîne une augmentation de la mortalité.

Dans de nombreux cas, les moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures permettent une réinsertion professionnelle rapide après un accident ou une maladie. Le nombre de jours d'absence au travail des employés concernés s'en trouve considérablement réduit.

II. Aperçu des compétences opérationnelles – Spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles						
A. Évaluation des besoins de la clientèle et définition des moyens auxiliaires simples en technique orthopédique de chaussures	A.1. Évaluation des besoins de la clientèle et conduite d'une anamnèse de technique orthopédique de chaussures	A.2. Détermination de la compétence et des modalités d'adressage pour le suivi	A.3. Élaboration d'un bilan anatomique et biomécanique	A.4. Définition de l'appareillage spécifique à la clientèle et de la procédure individuelle	A.5. Fabrication de modèles de pied pour moyens auxiliaires à l'aide de la technique de moulage et de scannérisation idoine	A.6. Élaboration de dossiers clients et d'ordres d'atelier pour des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	A.7. Essayage, remise, contrôle et explication à la clientèle de la manipulation des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures
B. Fabrication de moyens auxiliaires simples et complexes en technique orthopédique de chaussures pour les premiers et les nouveaux appareillages	B.1. Contrôle des ordres d'atelier pour des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	B.2. Préparation de la fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	B.3. Fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	B.4. Chaussage de formes	B.5. Tenue à jour de la documentation d'atelier après la fabrication des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures		
C. Organisation et optimisation des travaux dans l'atelier	C.1. Préparation et contrôle des travaux	C.2. Gestion du stock de matériaux destinés à la fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	C.3. Entretien des outils de travail nécessaires à la fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	C.4. Assurance de la qualité des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures et optimisation de la fabrication			
D. Guidage du personnel d'atelier dans le processus de travail	D.1. Formation du personnel d'atelier et accompagnement dans le processus de travail	D.2. Collaboration active et supervision du personnel d'atelier	D.3. Formation d'apprentis bottières/bottiers-orthopédistes et cordonniers/cordonniers	D.4. Conduite et évaluation de réunions d'équipe			
E. Calcul et contrôle des coûts de la production et des moyens auxiliaires	E.1. Élaboration de devis et de factures pour des moyens auxiliaires simples en technique orthopédique de chaussures	E.2. Collecte de données pour la facturation et le contrôle des coûts	E.3. Calcul et évaluation des coûts de production				

III. Niveau d'exigences

La profession de spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral est caractérisée par les domaines de compétences suivants.

Domaines de compétences opérationnelles

- A. Évaluation des besoins de la clientèle et définition des moyens auxiliaires simples de technique orthopédique de chaussures.
- B. Fabrication de moyens auxiliaires simples et complexes en technique orthopédique de chaussures pour les premiers et les nouveaux appareillages.
- C. Organisation et optimisation des travaux dans l'atelier.
- D. Guidage du personnel d'atelier dans le processus de travail.
- E. Calcul et contrôle des coûts de la production et des moyens auxiliaires.

Dans chaque domaine de compétences opérationnelles, les exemples suivants fournissent des renseignements sur

- → *la désignation du domaine;*
→ *la situation et le contexte au sein du domaine de compétences opérationnelles;*
→ *le lien avec les compétences opérationnelles d'autres domaines*
- *(d'après la vue d'ensemble des compétences opérationnelles)*
→ *les principaux thèmes, fondamentaux, normes et moyens auxiliaires;*
→ *les critères de performance.*

IV. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et critères de performance

<i>Domaine de compétences opérationnelles</i>	<i>Désignation</i>	A. Évaluation des besoins de la clientèle et définition des moyens auxiliaires simples en technique orthopédique de chaussures
	<i>Situation et contexte</i>	<p>Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral reçoivent les clients, évaluent leurs besoins et procèdent à une anamnèse. Ils se procurent des informations relatives aux clients et tiennent compte des données fournies par les services référents. Selon l'expertise requise, ils adressent les clients aux services compétents.</p> <p>Ils examinent le membre inférieur, le schéma moteur et la démarche des clients en procédant à des analyses visuelles, tactiles et d'imagerie médicale en fonction de critères anatomiques et biomécaniques. Ils élaborent une proposition d'appareillage à l'aide de moyens auxiliaires orthopédiques simples (supports plantaires, modifications de chaussures, chaussures spéciales, moyens auxiliaires confectionnés) et la complètent éventuellement par des mesures parallèles. Ils expliquent la proposition aux clients et les informent des coûts et de la procédure. Ils fabriquent des modèles de pied pour moyens auxiliaires à l'aide de la technique de moulage et de scannérisation idoine. Sur la base de l'analyse et de la proposition d'appareillage, ils établissent ou complètent les dossiers clients, créent les ordres d'atelier correspondants et élaborent les autres documents qui s'avèrent éventuellement nécessaires. Ils remettent les moyens auxiliaires aux clients, les mettent à l'essai, en contrôlent le bon fonctionnement et l'efficacité, puis procèdent aux corrections le cas échéant. Ils expliquent aux clients comment utiliser et entretenir leurs moyens auxiliaires. Ils analysent le déroulement des consultations et consignent les mesures d'amélioration.</p>

<i>Activités/compétences opérationnelles</i>	<i>Fondamentaux, contenus, thèmes, normes, contraintes réglementaires</i>	<i>Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral</i>
A.1 Évaluation des besoins de la clientèle et conduite d'une anamnèse de technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> • Anamnèse orthopédique: tableau clinique et antécédents médicaux • Anamnèse générale: anamnèse personnelle, familiale et sociale • Classification en fonction du degré d'activité • Structure et contenu d'une documentation anamnestique • Ordonnances médicales / rapports médicaux • Soins participatifs • Écoute active • Technique de questionnement • Liste de contrôle Prise de mesures 	<p>A1.1 Ouverture d'un dossier client.</p> <p>A1.2 Anamnèse aux fins d'évaluation du moyen auxiliaire.</p> <p>A1.3 Identification des besoins individuels du client et comparaison avec la pathologie et le degré d'activité.</p> <p>A1.4 Interprétation des ordonnances médicales et application en fonction du cas. En cas d'imprécision, signalement des omissions et comblement des lacunes.</p> <p>A1.5 Documentation schématique des informations recueillies durant l'anamnèse et identification de celles qui sont pertinentes pour le futur moyen auxiliaire.</p> <p>A1.6 Relation clientèle empreinte de compréhension et de respect, pour éviter la stigmatisation.</p>
A.2 Détermination de la compétence et des modalités d'adressage pour le suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Classification selon les chapitres du tarif OSM • Délimitation des compétences entre EP, EPS et organismes interdisciplinaires • Domaines de compétence dans l'entreprise • Vue d'ensemble des partenaires du réseau selon les prestations et la région 	<p>A2.1 Détermination de la compétence en matière de fourniture de moyens auxiliaires ou de thérapie en tenant compte de l'ordonnance médicale (en interne ou à l'extérieur de l'entreprise). Désignation de la personne ou du service compétent.</p> <p>A2.2 Choix nuancé d'un moyen auxiliaire en fonction du chapitre pertinent du tarif.</p> <p>A2.3 Recours à un réseau interdisciplinaire complétant les prestations propres par des mesures parallèles d'ordre médical après consultation d'un médecin.</p>

Spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral

Activités/compétences opérationnelles	Fondamentaux, contenus, thèmes, normes, contraintes réglementaires	Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral
A.3 Élaboration d'un bilan anatomique et biomécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Structure et contenu d'une documentation bilan • Techniques d'examen • Conséquences de divers tableaux cliniques sur la position du pied, la fonction musculaire et la démarche • Liste de contrôle Prise de mesures • Fondamentaux anatomiques, pathologiques et biomécaniques 	<p>A3.1 Détermination des techniques d'examen qui sont efficaces et importantes pour la conception du moyen auxiliaire visé.</p> <p>A3.2 Inspection des formes de pieds et des anomalies de position, des axes des genoux, des déviations rotatoires, de la posture, des moyens auxiliaires actuels et des chaussures.</p> <p>A3.3 Palpation du pied pour identifier une éventuelle douleur à la pression et le potentiel de correction, réalisation de tests de mobilité et d'examens fonctionnels, analyse des différentes phases de la marche.</p> <p>A3.4 Organisation judicieuse et efficace sur le plan chronologique du déroulement des examens (en tenant compte de la mobilité du client).</p>
A.4 Définition de l'appareillage spécifique à la clientèle et de la procédure individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif OSM 326 • Identification de divers moyens auxiliaires selon les besoins et la pathologie • Vue d'ensemble de la participation aux coûts des assurances sociales, CMAI (Circulaire concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité), LiMA (liste des moyens et appareils LAMa). • Liste de contrôle Prise de mesures • Échéances relatives à la fourniture de moyens auxiliaires • Communication avec la clientèle • Fondamentaux de l'argumentaire de vente 	<p>A4.1 Définition de la fourniture de moyens auxiliaires conformément au tarif OSM.</p> <p>A4.2 Présentation au client des avantages et des inconvénients du moyen auxiliaire visé, en tenant compte des résultats de l'anamnèse et des examens.</p> <p>A4.3 Clarification de la disposition et de la compétence du client, qui doit accepter de porter le moyen auxiliaire et le pouvoir.</p> <p>A4.4 Information du client quant aux frais encourus et à l'éventuelle participation aux coûts d'une assurance.</p> <p>A4.5 Discussion de la procédure à suivre avec le client (échéances, délais d'attente jusqu'à la garantie de prise en charge des frais, perspective temporelle jusqu'à l'appareillage, rendez-vous de contrôle).</p>
A.5 Fabrication de modèles de pied pour moyens auxiliaires à l'aide de la technique de moulage et de scannérisation idoine	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de moulage et de scannérisation, propriétés et domaines d'utilisation 2D et 3D • Mesures du pied et de la jambe • Liste de contrôle Plâtres et moulages 	<p>A5.1 Détermination de la technique d'empreinte adaptée au cas qui est utile pour la fabrication du moyen auxiliaire.</p> <p>A5.2 Détermination de la technique de moulage adaptée au cas qui s'avère nécessaire pour la fabrication du moyen auxiliaire.</p> <p>A5.3 Fabrication de modèles de pied à l'aide de la technique d'empreinte et de moulage idoine.</p>
A.6 Élaboration de dossiers clients et d'ordres d'atelier pour des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> • Structure et contenu d'un dossier client (documentation anamnestique et bilan, ordres d'atelier, modèle, photos, croquis, empreinte) • Vue d'ensemble des ordres d'atelier selon les chapitres du tarif OSM • Utilisation et combinaison de postes du tarif OSM • Critères de reproduction de moyens auxiliaires • Ordonnance sur les dispositifs médicaux • Convention de garantie de la qualité Tarif OSM 	<p>A6.1 Création des ordres d'atelier nécessaires à la fabrication des moyens auxiliaires. Définition des matériaux à utiliser, de la robustesse des matériaux, des dimensions, du tracé et de la technique de confection.</p> <p>A6.3 Mise à disposition des supports nécessaires à la production du moyen auxiliaire (photos, modèle, dessin de construction, articulation du processus de confection).</p> <p>A6.4 Affectation des différents travaux aux positions tarifaires correspondantes.</p> <p>A6.5 Tenue à jour du dossier client.</p>
A.7 Essayage, remise, contrôle et explication à la clientèle de la manipulation des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> • Critères d'essayage et de contrôle du moyen auxiliaire • Mode d'emploi des moyens auxiliaires orthopédiques • Ordonnance sur les dispositifs médicaux 	<p>A7.1 Optimisation et finalisation du moyen auxiliaire en présence du client, en tenant compte de sa démarche et de ses remarques.</p> <p>A7.2 Explication au client de l'utilisation du moyen auxiliaire, de l'accommodation et de l'entretien.</p> <p>A7.3 Détermination de la nécessité d'un rendez-vous de contrôle et, le cas échéant, à quelle fréquence.</p>

<i>Domaine de compétences opérationnelles</i>	<i>Désignation</i>	B. Fabrication de moyens auxiliaires simples et complexes en technique orthopédique de chaussures pour les premiers et les nouveaux appareillages
	<i>Situation et contexte</i>	Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral évaluent les dossiers clients, vérifient que la mise en œuvre des ordres d'atelier est possible et, si nécessaire, fournissent davantage d'informations afin de les compléter ou de les corriger. Ils préparent la confection des moyens auxiliaires, anticipent l'utilisation des matériaux et assurent leur disponibilité pour la fabrication. Ils spécifient le processus de fabrication et la technique, le cas échéant en réalisant des croquis et des modèles. Ils veillent à ce que la fabrication ait lieu selon les règles de l'art, contrôlent la conformité aux spécifications et autant que faire se peut, prennent l'esthétique en considération. Ils élaborent des formes brutes pour chaussures orthopédiques sur mesure et pour orthèses, ou les commandent conformément aux spécifications et les dotent des lignes verticales ou des points de repères nécessaires. Ils chaussent de manière autonome des formes pour supports, pour lits plantaires, ainsi que des formes partielles et de travail, en prenant en considération la fonctionnalité, l'esthétique et la biomécanique. Ils tiennent à jour la documentation d'atelier, assurant ainsi la reproductibilité des moyens auxiliaires, et la complètent par des croquis, des modèles et des photos.

<i>Activités/compétences opérationnelles</i>	<i>Fondamentaux, contenus, thèmes, normes, contraintes réglementaires</i>	<i>Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral</i>
B.1 Contrôle des ordres d'atelier pour des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> Dossier client Exigences relatives aux ordres d'atelier Fondamentaux techniques et de construction 	B1.1 Vérification de l'exhaustivité et de la faisabilité des ordres d'atelier. B1.2 En cas d'imprécision, discussion des ordres d'atelier avec le supérieur hiérarchique / l'OSM. B1.3 Complément des ordres d'atelier ou correction en conséquence.
B.2 Préparation de la fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> Dossier client Matériaux et produits semi-finis pour moyens auxiliaires, propriétés et adéquation Adjuvants et leurs propriétés Fiches techniques relatives aux matériaux et aux adjuvants Renseignements concernant les fournisseurs / fabricants 	B2.1 Assurance de la disponibilité des matériaux et des produits semi-finis pour le processus de fabrication correspondant. B2.2 Détermination du déroulement et de la technique de travail. B2.3 Si nécessaire, réalisation de croquis et de modèles.
B.3 Fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> Outils et machines de production Dossier client Essayages transparents / contrôles de marche 	B3.1 Confection de l'ensemble des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures selon les règles de l'art. B3.2 Détermination et vérification de l'aplomb. B3.3 Contrôle systématique de l'existant (résultat) par rapport à la consigne (spécifications). B3.4 Prise en compte de l'esthétique dans la mesure du possible.
B.4 Chaussage de formes	<ul style="list-style-type: none"> Dossier client Moulages négatifs et modèles Positifs de formes, gabarits de chaussage 	B4.1 Élaboration ou commande de formes brutes. B4.2 Transfert ou définition des lignes verticales. B4.3 Modélisation / chaussage de formes pour supports, pour lits plantaires, ainsi que de formes partielles et de travail, en prenant en considération la biomécanique, la fonctionnalité et l'esthétique.
B.5 Tenue à jour de la documentation d'atelier après la fabrication des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> Contenu et structure de la documentation d'atelier (ordres d'atelier, fondamentaux techniques et de construction, illustrations, etc.) 	B5.1 Tenue à jour des ordres d'atelier. B5.2 Réalisation de croquis et de modèles. B5.3 Documentation, le cas échéant photographique. B5.4 Annotation de l'ensemble des modèles / documents pour permettre une identification sans équivoque et un suivi (fabrication sur mesure).

<i>Domaine de compétences opérationnelles</i>	<i>Désignation</i>	C. Organisation et optimisation des travaux dans l'atelier
	<i>Situation et contexte</i>	Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral vérifient l'exhaustivité et la faisabilité des commandes. Ils établissent le programme de travail en tenant compte des priorités et de l'efficacité. Ils veillent au respect et à l'application des mesures de sécurité au travail et des spécifications, initient les collaborateurs et leur donnent des instructions. Ils organisent des opérations de maintenance et des révisions des machines et des équipements. Ils gèrent le stock de matériaux conformément aux directives de l'entreprise et formulent des propositions d'optimisation. Ils sont au fait des conditions du marché et ils mènent des négociations avec les fournisseurs.

<i>Activités/compétences opérationnelles</i>	<i>Fondamentaux, contenus, thèmes, normes, contraintes réglementaires</i>	<i>Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral</i>
C.1 Préparation et contrôle des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Fondamentaux s'appuyant sur A1, A6 et B1-B5 • Ordres d'atelier • Tarif OSM 326 • Bases juridiques / directives relatives à la sécurité au travail, la protection de la santé et la prévention des maladies professionnelles • Droits et obligations des travailleurs dans les domaines de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la prévention des maladies professionnelles • Directives de la CFST, solution sectorielle • Dispositifs de sécurité des machines et des appareils • Bases légales régissant la protection de l'environnement et du climat • Gestion des échéances • Gestion des effectifs • Description du poste et de la qualification des différents collaborateurs • Directives relatives aux exigences minimales en matière d'infrastructure • Fondamentaux en gestion des ressources humaines • Aménagement et organisation de l'atelier / des postes de travail • Processus de production et séquences de travail 	<p>C1.1 Contrôle de l'exhaustivité et de la faisabilité des commandes.</p> <p>C1.2 Détermination des mandats de travail des différents collaborateurs en tenant compte des délais d'exécution.</p> <p>C1.3 Répartition efficace du travail en fonction de l'infrastructure de l'atelier et du niveau de compétence des collaborateurs.</p> <p>C1.4 Définition des mesures de sécurité au travail, de protection de la santé et de prévention des maladies professionnelles pour ces mandats.</p> <p>C1.5 Mise à disposition des moyens et des équipements de protection individuelle (EPI) et collective.</p> <p>C1.6 Participation active à la production et animation de formations si un besoin d'amélioration est constaté.</p> <p>C1.7 Contrôle des travaux finis, intervention s'il existe encore un potentiel d'amélioration et transfert des travaux finis pour la remise.</p>
C.2 Gestion du stock de matériaux destinés à la fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> • Système de gestion des stocks • Gestion et entretien du stock, conditions de stockage • Achat, gestion des commandes, sources d'achat • Liste / certification des matériaux (certificat CE) • Inventaire et justificatif (inventoriage annuel) • Répertoires de fournisseurs / catalogues des fournisseurs • Dispositions légales concernant le stockage et l'élimination des substances toxiques 	<p>C2.1 Organisation d'un entrepôt clairement structuré.</p> <p>C2.2 Assurance de la disponibilité des matériaux nécessaires conformément aux directives de l'entreprise et propositions d'optimisation du stock.</p> <p>C2.3 Maintien des relations avec les fournisseurs et familiarisation avec les différentes sources d'achat.</p> <p>C2.4 Dans le cadre des compétences attribuées, négociations avec les fournisseurs eu égard au délai et aux frais de livraison, aux rabais, etc. et comparaison des offres.</p> <p>C2.5 Inventoriage destiné à la direction.</p> <p>C2.6 Sécurisation du stockage des matériaux (p. ex. substances toxiques → armoire à produits toxiques)</p> <p>C2.7 Veille de marché et suivi des nouveautés pour garantir la conformité de l'assortiment aux exigences contemporaines.</p> <p>C2.8 Vérification de la qualité et de la conservation des matériaux stockés.</p>

Spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral

<i>Activités/compétences opérationnelles</i>	<i>Fondamentaux, contenus, thèmes, normes, contraintes réglementaires</i>	<i>Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral</i>
C.3 Entretien des outils de travail nécessaires à la fabrication de moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions légales concernant la maintenance, les révisions et les réparations • Plan de maintenance de l'atelier de technique orthopédique de chaussures • Répertoires de fournisseurs • Catalogues des fournisseurs • Modes d'emploi des fabricants • Fiches techniques des produits / fiches de données de sécurité des fabricants 	<p>C3.1 Assurance de l'opérationnalité de base des outils de travail (y. c. consommables).</p> <p>C3.2 Propositions d'outils de travail conformes aux exigences contemporaines et garantie de l'efficacité et de la sécurité du travail.</p> <p>C3.3 Création d'un plan de maintenance ordonné.</p> <p>C3.4 Organisation et contrôle d'un entretien intégral de l'atelier.</p> <p>C3.5 Remplacement ou réparation des outils de travail défectueux.</p> <p>C3.6 Organisation de la maintenance, des opérations de révision et des réparations par des tiers.</p>
C.4 Assurance de la qualité des moyens auxiliaires en technique orthopédique de chaussures et optimisation de la fabrication	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur les dispositifs médicaux • Tarif OSM (contrat d'assurance qualité, dispositions d'exécution) • Critères et indicateurs de contrôle de la qualité • Qualité des processus, des produits et des services • Normes de qualité du secteur et de l'entreprise • Processus d'amélioration continue dans le cadre de la gestion de la qualité au sein de l'entreprise 	<p>C4.1 Examen final du produit et validation pour la suite du processus.</p> <p>C4.2 Documentation des défauts récurrents identifiés au niveau des produits, des matériaux ou du processus de production et formulation de propositions d'amélioration en conséquence.</p> <p>C4.3 Garantie du respect des directives prévues par la loi et en vigueur dans l'entreprise, ainsi que des exigences des compagnies d'assurance.</p>

Domaine de compétences opérationnelles	Désignation	D. Guidage du personnel d'atelier dans le processus de travail
	Situation et contexte	Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral accueillent les nouvelles recrues dans l'atelier (procédures, outils de travail, directives de l'entreprise, etc.), les forment et les accompagnent dans l'exécution de leurs tâches. Ils participent à l'exécution des travaux et montrent l'exemple (technique, outils de travail et sécurité au travail, protection de la santé, communication). Ils supervisent les collaborateurs et rectifient leurs comportements si nécessaire. Ils organisent la formation des apprentis au sein de l'entreprise, assurent leur instruction pratique dans leurs différents domaines d'intervention et les aident à atteindre leurs objectifs pédagogiques. Ils mènent régulièrement des entretiens d'évaluation avec les apprentis et conviennent avec eux d'objectifs et de mesures pour la période suivante. Ils informent les supérieurs hiérarchiques et les parents des résultats, ainsi que l'école professionnelle ou l'office cantonal le cas échéant. Ils organisent des réunions d'équipe (préparation, tenue et analyse), et les utilisent comme des instruments de consolidation de l'équipe et d'amélioration de la qualité (p. ex. séquences de travail, organisation, qualité et sécurité au travail). Ils respectent les prescriptions légales et les directives de l'entreprise en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement. Ils instruisent leurs subordonnés et imposent le respect des directives.

<i>Activités/compétences opérationnelles</i>	<i>Fondamentaux, contenus, thèmes, normes, contraintes réglementaires</i>	<i>Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral</i>
D.1 Formation du personnel d'atelier et accompagnement dans le processus de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Fondamentaux identiques à A1 et C.1 à C.4 • Profil d'exigences et description du poste de travail • Responsabilité / tâches de l'employeur en matière d'initiation et d'instruction des collaborateurs (LAA, OPA) • Éléments d'un programme d'accueil des nouvelles recrues • Droits et obligations de l'employeur dans les domaines de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la prévention des maladies professionnelles • Droits et obligations des travailleurs dans les domaines de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la prévention des maladies professionnelles • Rôle du supérieur hiérarchique et impact de l'exemplarité 	<p>D1.1 Pour chaque poste de travail dans l'atelier, élaboration d'un profil d'exigences et d'un descriptif de poste jetant les bases des entretiens de qualification en vue d'une mise au concours du poste.</p> <p>D1.2 Au moyen d'une liste de contrôle, création d'un programme d'accueil des nouvelles recrues spécifique au poste de travail.</p> <p>D1.3 Information des nouveaux collaborateurs de l'atelier quant aux particularités et aux exigences de l'entreprise (communication, aménagement du temps de travail et des pauses, organisation de l'atelier et du travail, élimination, etc.).</p> <p>D1.4 Instruction des nouveaux collaborateurs dans l'atelier et initiation technique à leurs tâches (processus, outils de travail, risques et dangers particuliers, mesures de protection à adopter, droits et obligations).</p> <p>D1.5 Instruction du personnel à l'utilisation adéquate des outils de travail et des moyens de protection, ainsi qu'à leur manipulation en toute sécurité.</p>
D.2 Collaboration active et supervision du personnel d'atelier	<ul style="list-style-type: none"> • Bases légales régissant la protection de la santé, la sécurité au travail, la protection de l'environnement et du climat • Indications du fabricant concernant les outils de travail dans l'atelier • Dispositifs de sécurité des outils de travail • Moyens de protection pour l'atelier • Rôle et tâches du chef d'atelier • Fondamentaux de la gestion de personnel 	<p>D2.1 Participation active dans l'atelier et comportement exemplaire à tous les égards.</p> <p>D2.2 Accompagnement et soutien des collaborateurs dans l'exécution des travaux.</p> <p>D2.3 Supervision des collaborateurs et, le cas échéant, rectification de leurs comportements (technique, qualité).</p> <p>D2.4 Identification des comportements et des situations à risque, et adoption des mesures correctives correspondantes.</p>

Spécialiste en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral

Activités/compétences opérationnelles	Fondamentaux, contenus, thèmes, normes, contraintes réglementaires	Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral
<p>D.3 Formation d'apprentis bottières/bottiers-orthopédistes et cordonnières/cordonniers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bases légales de la formation professionnelle • Caractéristiques de la formation professionnelle initiale duale • Missions des trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle, cours interentreprises) • Exigences à l'égard des formateurs en entreprise • Rôle clé du lieu de formation Entreprise et du formateur en entreprise • Sécurité au travail et protection de la santé dans la formation initiale • Outils pour la formation et l'accompagnement des apprentis dans l'entreprise (OrFo, plan de formation, plans d'apprentissage standard, dossier de formation, rapport de formation, etc.) 	<p>D3.1 Sur la base du plan de formation, élaboration d'un programme de formation en entreprise pour les apprentis.</p> <p>D3.2 Instruction pratique des apprentis au sein de l'entreprise, dans les différentes sphères de la profession.</p> <p>D3.3 Instruction, accompagnement et supervision des apprentis dans le cadre des travaux dangereux.</p> <p>D3.4 Documentation régulière du niveau de formation des apprentis, servant de base aux entretiens semestriels.</p> <p>D3.5 Préparation des entretiens semestriels, tenue à l'aide du rapport de formation et analyse.</p> <p>D3.6 Échange avec les enseignants des lieux de formation EP et CIE à propos des résultats des apprentis.</p> <p>D3.7 Identification des difficultés d'apprentissage, discussion avec les apprentis, élaboration commune de mesures de remédiation et soutien dans la mise en œuvre desdites mesures.</p>
<p>D.4 Conduite et évaluation de réunions d'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de communication au sein de l'équipe • Règles, droits et obligations en matière de communication et de collaboration au sein de l'équipe de l'atelier • Signaux permettant l'identification précoce des conflits et du harcèlement • Méthodes / approche de résolution des conflits • Exigences pour des réunions efficaces, axées sur les résultats • Méthodes et outils pour les analyses au sein de l'équipe (matrice SWOT, etc.) • Organisation, conduite et évaluation de réunions d'équipe 	<p>D5.1 Élaboration des règles en matière de communication et de collaboration au sein de l'équipe de l'atelier.</p> <p>D5.2 Détermination de la marche à suivre en cas de problème survenant entre les collaborateurs ou entre le personnel et le chef d'atelier.</p> <p>D5.3 Planification, organisation et préparation de réunions d'équipe régulières.</p> <p>D5.4 Tenue et animation des réunions d'équipe dans le souci d'obtenir des résultats, et élaboration d'un procès-verbal de réunion.</p> <p>D5.5 Évaluation des réunions d'équipe avec les participants, conclusion d'ententes et prise de décisions.</p> <p>D5.6 Adoption de mesures visant l'application des décisions et surveillance du respect des mesures.</p> <p>D5.7 Appréciation de l'efficacité des mesures mises en place.</p> <p>D5.8 Évaluation subjective des réunions d'équipe.</p>

<i>Domaine de compétences opérationnelles</i>	<i>Désignation</i>	E. Calcul et contrôle des coûts de la production et des moyens auxiliaires
	<i>Situation et contexte</i>	Les spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral élaborent des devis et des factures pour des moyens auxiliaires orthopédiques simples. Ils évaluent ces moyens auxiliaires sur la base des tarifs officiels. Ils collectent et documentent pour chaque ordre d'atelier les informations requises (temps et matériaux nécessaires, exécution). Ils effectuent des calculs rétrospectifs des produits fabriqués et des commandes honorées compte tenu des rapports de travail et des ratios de dépenses opérationnelles. Ils comparent les résultats avec les indicateurs de référence et les tarifs en vigueur, et proposent des mesures d'optimisation.

<i>Activités/compétences opérationnelles</i>	<i>Thèmes, fondamentaux, normes, moyens auxiliaires</i>	<i>Critères de performance des spécialistes en technique orthopédique de chaussures avec brevet fédéral</i>
E.1 Élaboration de devis et de factures pour des moyens auxiliaires simples en technique orthopédique de chaussures	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif OSM 326 • Fondamentaux de la comptabilité de l'Association Pied & Chaussure (à l'instar du cours d'introduction pour les nouveaux responsables d'atelier) • CMAI (Circulaire concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité) • LiMA (moyens et appareils LAMa) • Formulaires internes tels que les rapports d'atelier, les confirmations de commandes, la durée du travail sur le produit, etc. 	<p>E1.1 Évaluation des prestations et des moyens auxiliaires conformément au tarif OSM et classement adéquat du cas.</p> <p>E1.2 Élaboration de devis et de factures, ou supervision de cette tâche si elle est déléguée.</p> <p>E1.3 Vérification des garanties de prise en charge des frais détaillées et lancement de la production et de la facturation.</p> <p>E1.4 En cas de décision négative, ouverture éventuelle d'une procédure de recours avec la personne assurée.</p>
E.2 Collecte de données pour la facturation et le contrôle des coûts	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier du patient avec antécédents médicaux et ordonnances médicales • Système de facturation Sumex 	<p>E2.1 Contrôle et compilation de l'ensemble des documents nécessaires pour élaborer une demande de prise en charge des coûts ou un décompte.</p> <p>E2.2 Vérification de l'exhaustivité des informations requises dans les rapports de travail, par exemple: travaux exécutés, matériaux et temps requis.</p> <p>E2.3 Sur la base des antécédents médicaux, établissement d'un diagnostic succinct et préparation, à l'aide d'autres documents médicaux nécessaires, des justificatifs pour les demandes de prise en charge des coûts et les factures.</p> <p>E2.4 Compilation de toutes les informations relatives aux coûts de la production et des matériaux, ainsi que comparaison permanente.</p> <p>E2.5 Identification des processus de travail improductifs et compilation pour permettre des mesures de contrôle.</p>
E.3 Calcul et évaluation des coûts de production	<ul style="list-style-type: none"> • Fondamentaux de la comptabilité de l'Association Pied & Chaussure (à l'instar du cours d'introduction pour les nouveaux responsables d'atelier), notamment le modèle de calcul pour l'atelier type et les coûts y afférents • Directives de l'entreprise concernant les modèles de coûts et le budget • Prix des matériaux • Saisies du temps de travail et analyses par produit / collaborateur 	<p>E3.1 Gestion et respect du budget alloué à l'atelier, information des supérieurs hiérarchiques en cas d'écart et demandes d'ajustements.</p> <p>E3.2 Analyse des données de production recueillies, comparaison avec les bases de calcul et avec le budget.</p> <p>E3.3 Calculs rétrospectifs des produits fabriqués et comparaison avec les bases de calcul, les ratios de dépenses opérationnelles et le prix tarifaire.</p> <p>E3.4 Identification du potentiel d'amélioration, proposition de mesures d'amélioration et adoption de ces mesures en accord avec le supérieur hiérarchique, puis contrôle de leur efficacité.</p>

Lucerne, le 18.10.2023